

# Un nouveau gouvernement face aux défis du système de santé

Après avoir évité la censure, le gouvernement doit désormais aborder les débats budgétaires sans utiliser le « 49.3 » et s'atteler aux – nombreux – dossiers en cours dans le secteur de la santé. Des enjeux que la nouvelle ministre de la Santé, Stéphanie Rist, médecin de formation et ancienne députée, connaît bien.

« **A**u travail », a réagi Sébastien Lecornu, le 16 octobre, quelques minutes après le rejet à 18 voix près de deux motions de censure déposées à l'encontre du gouvernement. Les débats, notamment sur le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, peuvent en effet démarrer au sein du Parlement. Ils se poursuivront, en principe, jusqu'en décembre. L'objectif du Premier ministre : aboutir à un budget de l'État et à un budget de la « Sécu » sans recourir à la procédure du « 49.3 ». D'autres dossiers devront être mis au rang des priorités, en particulier dans le secteur de la santé : le financement pérenne du système de santé, la lutte contre les déserts médicaux, l'accès à l'innovation ou encore, l'explosion des maladies chroniques et le vieillissement de la population. De fait, en 2030, un Français sur trois aura plus de 60 ans et, pour la première fois, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. Les années 2030-2040 verront le nombre de personnes de plus de 85 ans augmenter de 58 %, contre + 7 % entre 2020 et 2030.

## UNE MÉDECIN AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Stéphanie Rist, nouvelle ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, se retrouve ainsi en première ligne sur ces sujets. Médecin rhumatologue, elle a, pour rappel, débuté sa carrière au centre hospitalier régional d'Orléans, où elle est devenue cheffe de service, puis cheffe

de pôle. Actrice de terrain, elle a participé à la création du groupement hospitalier de territoire (GHT) du Loiret, favorisant la coordination des soins et l'attractivité médicale, avant de s'engager politiquement. Elle a en effet été élue députée du Loiret en 2017. Rapporteuse, au fil des ans, de plusieurs projets de loi de financement de la Sécurité sociale, elle est également connue pour défendre la délégation de tâches des professionnels de santé. Elle est, entre autres, à l'origine de deux lois majeures pour la transformation du système de santé. L'une, en date du 26 avril 2021, issue du Sécur de la santé, simplifie le fonctionnement hospitalier, consacre le service d'accès aux soins (SAS) qui existait jusqu'alors sous forme expérimentale dans les territoires ou encore, élargit le dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé. En 2023, elle fait adopter une seconde loi sur « l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé », élargissant notamment leurs compétences pour fluidifier les parcours de soins. Nommée ministre pour la première fois, elle exercera son mandat aux côtés de Charlotte Parmentier-Lecocq, qui reste ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

## UN GOUVERNEMENT DE 34 MINISTRES

Au sein du nouveau gouvernement de Sébastien Lecornu, composé de 34 ministres (17 femmes et 17 hommes), figurent par ailleurs Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, ainsi que deux ministres délégués : Sébastien Martin, chargé de l'Industrie, et Anne Le Hénanff, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique. Ils auront, pour leur part, plusieurs priorités : le plein-emploi, la réindustrialisation de la France, le pouvoir d'achat des Français... tout en s'inscrivant dans une trajectoire de finances publiques soutenable.



© DR